

PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 29 OCTOBRE 2014

Séance du 29 Octobre 2014– Maison du Parc à Pélussin
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 86
Présidente : Mme PEREZ Michèle

Délégués Collège de la Région Rhône-Alpes

Etait présente :

Mme COROMPT Thérèse

Etaient représentées

Mme CUKIERMAN Cécile Par Mme PEREZ Michèle
Mme MICHAUD-FARIGOULE C. Par Mme COROMPT Thérèse

Etaient absents

Mme CHANAL Agnès
M. DE PEYRECAVE Gabriel
Mme JUBAN Laurence
M. LARDON Eric
M. LONGEON Olivier
M. PALLUY Guy
M. UCA Elvan

Délégués Collège des Conseils Généraux

Etaient présents

M. BONNARD Georges Conseiller Général de la Loire
M. CATELON Bernard Conseiller Général Rhône

Etaient représentés

M. BARNIER Jean François Par M. BONNARD Georges
M. DELORME Paul Par M. CATELON Bernard
M. REYNAUD Hervé Par M. SCHMELZLE Pierre

Etaient absents

Mme BERLIER Solange Conseiller Général de la Loire
M. GILBERT Jean Conseiller Général de la Loire
M LASSABLIERE Marc Conseiller Général de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Etaient présents :

M. BLANC Eddie
M. CHORON Denis
Mme DE LESTRADE Christine
M. DEVRIEUX Michel
M. PERRET Jean Baptiste
Mme RICHARD Béatrice
M. ZILLIOX Charles

Etait absent

M. SAUVIGNET Daniel

Délégués des communes

Etaient présents

M. BRIAS Bernard	Délégué de Véranne
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de Roisey
M. VERNEY Jean Paul	Délégué de Maclas

Etait représentée

Mme FRERING Odette Par Mme RICHARD Béatrice

Etaient absents

Mme LEFEBVRE M. Chantal	Déléguée de Verin
M. MARET Philippe	Délégué de Malleval
M. SEGUIN Frédéric	Délégué de St Michel sur Rhône

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Etaient présents :

M. BASTIEN Michel
M FOREL Vincent
Mme LEVEQUE Patricia
M. SCHMELZLE Pierre
M. SOUTRENON Bernard
Mme ROCHETTE Yvette
M. MALAURE Eric

Etait excusée

Mme DROIN Anne

Etait absent

M. IMBERT Florent

Délégués des communes

Etaient présents

M. DURSAPT Jean Louis	Délégué de Tarentaize
Mme LECORNU Françoise	Déléguée de Colombier
M. LE GRIS Sébastien	Délégué de St Sauveur en Rue
M. MALOCHET Yves	Délégué de St Régis du Coin
Mme MONTCHOVET Michèle	Délégué de Bourg Argental
M. PRUD'HOMME J Claude	Délégué St Romain les Atheux

Etaient absents :

M. ARNAUD Patrick	Délégué de Thélis la Combe
M. BRUNON François Xavier	Délégué de Planfoy

Délégués Collège secteur de Condrieu

Délégué de la Communauté de communes

Etait présent :

M. BONNEL Claude

Etaient absents

Mme BERGER Corinne
M. DARMANCIER Martial
M. GADOUD Marc

Etait excusé

M. BRACCO Vincent

Délégué des communes

Etaient présents

M. GAUTHIER Robert	Délégué de Treves
Mme JAUD-SONNERAT M. Pierre	Déléguée de St Romain en Gal
M. LAGER Alain	Délégué de Tupin Semons

Etait excusé

M. LECONTE Marc	Délégué de Loire sur Rhône
-----------------	----------------------------

Etait absent

M. DURR Daniel	Délégué de Condrieu
----------------	---------------------

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de la Communauté agglomération de Saint Etienne Métropole

Etaient présents

Mme DREVON Chantal
Mme HUET Isabelle
M. PORCHEROT J. Philippe
M. SEUX Jean François

Etait excusée

Mme FAYOLLE Sylvie

Délégués des communes

Etaient présents

M. BARRIER Jean Alain	Délégué de Farnay
M. LACROIX Norbert	Délégué de La Terrasse sur Dorlay
M. VALLUY J. Christophe	Délégué de Ste Croix en Jarez

Etait absent

M. THOLOT Sébastien	Délégué La Valla en Gier
---------------------	--------------------------

Délégués Collège des Villes Portes

Délégué de la Communauté agglomération de Saint Etienne Métropole

Etaient Présents

M. CAPILLA Vincent
M. FAVERJON Christophe
Mme FOREST Nicole
M. GEYSSANT Daniel

Etait excusée

Mme CHAZELLE Suzanne

Etaient absents

M. GONNET J. Gabriel
M. PENARD Christophe

Délégués des Villes portes

Etaient présents

Mme CHARBONNEL Christiane	Déléguée de Grand Croix
M. CROZET Cédric	Délégué de Sorbiers
M. FAVIER Daniel	Délégué La Ricamarie
M. LARGERON Patrick	Délégué Annonay
M. MICHAUT Marc	Délégué de L'Horre
Mme RUAS Janine	Déléguée de St Martin la Plaine
M. VINCENT Pierre	Délégué suppléant Lorette

Etaient représentés

M. BERGER J. Pierre
M. GAGNEUR Jean François

Par Mme FOREST Nicole
Par M. LARGERON Patrick

Etait excusée

Mme A. DE BEAUMONT

Déléguée de Firminy

Assistaient également à la réunion :

M. Michel CHARDON	Délégué suppléant de Jonzieux
Mme FOREST Anne Marie	Déléguée suppléante L'Homme
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué suppléant La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguée suppléante Véranne
Mme MERCIER Bernadette	Déléguée suppléante Maclas
Mme PAWELACK Patricia	Déléguée suppléante La Terrasse sur Dorlay
Mme PERNOT Sylvie	Déléguée suppléante La Chapelle Villars
Mme PEYRON Michèle	Déléguée suppléante Tarentaize
Mme VINCENT Delphine	Déléguée suppléante La Grand Croix
M. FOREST Michel	Amis du Parc du Pilat
Mme GRARD VERZAT Maud	CONIB
Mme PANNETIER Emmanuelle	CPIE
Mme REVALLIER Chloé	Région Rhône Alpes
M. VERILHAC Jean Marc	Receveur Municipal
M. CROS Pierre	La Tribune Le Progrès
Membres équipe du Parc	

Etaient excusés

M. CHIRAT Thierry
M. CHRISTOFORETTI Jean Daniel
M. DUMAS Jacques
M. LACROIX
M. GIBERT
Mme GOUX Mylène

DDT Pélussin
Direction du travail
Fédération pêche Loire
Secrétaire général Préfecture
Direction du tourisme Loire
ONF

Michèle Perez, Présidente accueille les membres du Comité syndical à la Maison du Parc.

Avant l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, un retour sur l'année des festivités des 40 ans du Parc et particulièrement sur la fête du 21 septembre dernier est présenté.

Dans le cadre des 40 ans du Parc, l'association des brodeuses « les Gambado » de Maclas et l'association des dentellières « à la croisée des fils » de Bourg-Argental se sont associées pour réaliser un ouvrage qui a été offert en cadeau à Madame la Présidente du Parc lors du Baptême de la rose « Parc du Pilat » à Bourg-Argental le 20 septembre dernier. Il lui est remis en main propre à l'occasion de la présente réunion du Conseil syndical.

Le Club photo de la MJC de Saint Chamond qui compte à ce jour 40 adhérents a, dans le cadre des 40 ans du Parc, réalisé une exposition sur l'eau dans le Pilat. L'exposition intitulée « L'eau dans tous ses états » a été installée dans la nouvelle salle d'exposition de la Maison du Parc à l'occasion de la présente réunion du Conseil syndical. Elle restera en place jusqu'au 11 novembre, date de la fête de la Pomme à Pélussin. Cette exposition pourra circuler, à la demande, sur tout le territoire du Parc et de ses villes-portes, l'association s'occupant de son installation.

La photographie ayant gagné le Prix « Parc du Pilat » créé spécifiquement pour les 40 ans du Parc dans le cadre du Concours photo organisé par le Centre d'observation de la nature de l'Île du Beurre (CONIB) est également présentée à tous à l'occasion de cette réunion. Cette photographie a été prise par Paul Cherblanc qui est membre et fondateur du Club photo de la MJC de Saint Chamond. Elle a été offerte au Parc naturel régional du Pilat par le CONIB.

Michèle Perez remercie les quatre associations pour leur contribution aux festivités des 40 ans du Parc.

Elle demande à Florence Costé, responsable de la Communication au Parc et Carole Mabilon, chargée de mission éducation et culture au Parc, de faire une présentation de ce qui s'est déroulé tout au long de l'année pour ce quarantième anniversaire du Parc naturel régional du Pilat.

Une fête à destination du grand public, habitants, familles, du territoire du Parc, des villes portes et des agglomérations voisines, a été organisée le 21 septembre 2014 à Bourg Argental.

Pour l'occasion, et en étroite relation avec la mairie de Bourg Argental, le centre du village était piéton et a accueilli, sur différentes places, des animations, des démonstrations, des ateliers, des conférences.

Chaque place était décorée selon un thème, un fil conducteur, décliné en termes de partenaires présents et d'activités proposées. Chaque thème s'articulait autour d'un milieu, des espèces (faune et flore) qui y vivent, des métiers qui sont exercés et des loisirs qui y sont pratiqués. Chacun des cinq « villages » thématiques portait un nom décliné du slogan « 40 ans et toujours 3 dents ».

- 40 ans et toujours paysan,
- 40 ans, un arbre juste adolescent,
- 40 ans et toujours en mouvement,
- 40 ans et toujours dans le vent,
- 40 ans au fil de l'eau.

De façon non exhaustive, il a ainsi été possible le jour de la fête :

- de déguster et savourer les produits du terroir (charcuterie, fromage, vins, pommes,) sur place ou à ramener chez soi, de rencontrer les agriculteurs, les producteurs, qui ont pu expliquer également les modes de commercialisation en circuit court,
- de voir les animaux de la ferme qui ont fait le déplacement à Bourg Argental,
- de mieux connaître le métier d'agriculteur,
- de faire le lien entre un milieu, les animaux et les produits en déclinaison de la campagne « *Ici commence la saveur de nos produits* »,
- de participer à la construction collective d'un hôtel à insecte, de nichoirs, d'un mur en bloc de chanvre,
- de découvrir la vie d'une ruche grâce à une ruche pédagogique vitrée,
- de connaître des données météorologiques du Pilat et d'échanger sur le changement climatique,
- de fabriquer des cerfs volants,
- d'observer les étoiles dans une tente spécialement aménagée,
- de visiter les lieux patrimoniaux du village en s'inscrivant ainsi dans les journées européennes du Patrimoine,
- d'échanger avec les métiers d'art, potiers, vanniers, tourneurs sur bois,qui ont également fait des démonstrations et ont proposé des ateliers,
- de tout savoir sur l'industrie textile d'hier et d'aujourd'hui, sur le fil tissé, tricoté, tréssé,
- de découvrir les milieux naturels, la faune, la flore du Pilat.

Cette fête a également été l'occasion de fêter les 20 ans de la Maison du Tourisme du Pilat, des équipes d'entretien de la nature et de l'Observatoire du paysage.

Les talents amateurs du Pilat ont pu s'exprimer sur une scène ouverte installée pour la journée.

72 structures partenaires étaient présentes aux côtés du Parc le jour de la fête.

Au-delà de la fête du 21 septembre, une centaine d'évènements labellisés « 40 ans du Parc » se sont déroulés sur le territoire du Pilat de mai à octobre 2014.

Florence Costé indique que les collectivités qui seraient intéressées par l'achat de rosier « Parc du Pilat » peuvent s'adresser au Parc afin qu'une commande groupée puisse s'organiser.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, la Présidente fait un retour au Conseil syndical des décisions qui ont été prises par le Bureau du Parc.

Depuis le début de ce mandat, le Bureau du Parc naturel régional du Pilat s'est réuni à trois reprises : le 2 juillet, le 24 septembre et le 15 octobre.

Elle rappelle qu'il est composé de 25 personnes issues des différents collèges du syndicat mixte du Parc et que le Président des Amis du Parc, Nicolas Faure, y participe sans droit de vote.

Lors de la première séance, ont été élu 7 Vice-Présidents. Les délégués ont été informés de cette élection par courriel en même temps que la demande d'inscription aux 4 commissions thématiques du Parc créées le 26 juin par le Conseil syndical.

Ont ainsi été désignés :

- Thérèse Corompt : 1^{ère} vice présidente en charge des Finances et du personnel,
- Bernard Soutrenon 2^{ème} vice-président en charge de l'Aménagement du territoire,

- Solange Berlier 3^{ème} vice-présidente en charge des Patrimoines, excusée pour cette réunion,
- Charles Zilliox 4^{ème} vice-président en charge du Développement économique et social,
- Nicole Forest 5^{ème} vice-présidente en charge des Coopérations et Relations institutionnelles,
- Daniel Durr 6^{ème} vice-président en charge de l'Ecocitoyenneté, excusé également pour cette réunion,
- et Jean-Christophe Valluy 7^{ème} vice-président en charge de l'Innovation, l'Evaluation et la Prospective.

Au cours de cette première réunion de Bureau, Pierre Schmelzle a également été désigné pour siéger aux côtés de la Présidente et à ceux de Sandrine Gardet au sein des instances de la fédération des parcs naturels régionaux de France.

Au sein de cette Fédération, Michèle Perez été élue Vice-Présidente de la Commission Biodiversité ; Pierre Schmelzle sera membre de la commission veille innovation et prospective. ; Sandrine Gardet a été désignée par les autres directeurs de Parc pour siéger au Bureau de la Fédération avec 2 autres collègues directeurs.

A noter que tous les trois, ainsi que Thérèse Corompt et Claude Bonnel et 2 personnes de l'équipe technique du Parc : Mélanie Merey et Christine Gazel ont participé au Congrès annuel des Parcs naturels régionaux. Au cours de ce congrès ont été vanté les productions agricoles de notre territoire : pommes du Pilat, Rigotte de Condrieu, St Joseph, Condrieu et même Côte Rotie le Parc a été pour ces deux dernières appellations alimentées gratuitement par MM. Montez et Barge. La délégation du Parc du Pilat a également communiqué sur la thèse de Mélanie Merey portant sur la mise en place d'un dispositif concerté de gestion des chemins et de leurs usages et sur le Festival du Cinéma Solidaire dont l'organisation est pilotée par Christine Gazel.

Au cours des trois dernières réunions de Bureau, ont été acté de différentes demandes de subvention pour des projets portés par le Parc ou par d'autres acteurs du territoire. Ces demandes ont été effectuées auprès de la Région :

- dans le cadre du Contrat de Parc, pour par exemple la valorisation et la rénovation de l'Hermitage à la Chartreuse de Ste Croix qui est une propriété du Parc, la mise en accessibilité de sites naturels, pour la création d'un sentier thématique,
- dans le cadre du Contrat « Corridors écologiques Grand Pilat », pour 3 dossiers dont 1 sous la maîtrise d'ouvrage du Lycée agricole de Saint Genest Malifaux,
- dans le cadre du dispositif PSADER (projet stratégique agricole et de développement rural) pour un travail réalisé par la Chambre d'agriculture du Rhône visant à la réduction des intrants en viticulture, pour une cartographie des enjeux agricoles par la commune de Bourg-Argental, pour favoriser la mobilisation du foncier agricole en faveur de 8 exploitations agricoles, pour l'achat de matériel par l'association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers,
- sur des lignes de droit commun pour une deuxième année d'expérimentation d'un service d'autopartage à Pélussin, pour l'organisation de l'édition 2014 du Festival du cinéma solidaire, pour une étude sur les besoins en financements des entreprises et les dispositifs de financements participatifs pouvant y répondre.

Des demandes de subvention ont pu également être sollicitées auprès de l'Etat :

- dans le cadre des financements dédiés à Natura 2000, le réseau européen de sites d'intérêt écologique. Il y a 4 de ces sites sur notre territoire : les Crêts, Chaussître, les Vallons de l'Ondaine et les Ravins rhodaniens - partie Loire),
- pour le financement de la 3^{ème} année de la thèse de Mélanie Merey sur les chemins.

Une demande de soutien financier a notamment été effectuée auprès du Conseil général du Rhône pour la mise en œuvre du plan de gestion du crêt du pet du Loup, inclus dans le site écologique prioritaire des ravins rhodaniens.

Par ailleurs, a été également validé un avenant financier 2014 à la convention que le Parc a avec le Conseil général de la Loire qui permet le financement d'une partie du programme d'éducation au territoire, de l'édition des concerts en balades et scènes au champ, d'actions en faveur de la préservation de l'environnement et de la mobilité douce notamment.

Délégation a été donnée à la Présidente du Parc pour signer le contrat économique sectoriel régional relative à l'économie sociale et solidaire pour la période 2014-2016.

A été acté un programme prévisionnel d'actions pouvant bénéficier d'un soutien de la Région pour 2015 dans le cadre du contrat de Parc et évoqué des types d'actions à promouvoir dans le cadre du renouvellement de ce contrat avec la Région pour la période 2016-2020.

Le Bureau a validé la candidature du Parc à l'appel à projet lancé par l'Etat et la Région concernant le projet agro-environnemental climatique. Il s'agit de permettre aux agriculteurs du Pilat de bénéficier d'aides en contrepartie de l'adoption ou du maintien de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

A été déposé une candidature pour le renouvellement d'un contrat PSADER pour la période 2015-2020 avec la Région. Ce contrat permet un accompagnement financier de la Région pour des projets agricoles et forestiers territoriaux.

Le Bureau a acté une candidature dans le cadre du programme européen LEADER en lien notamment avec les 4 intercommunalités qui sont concernées par le territoire labellisé Parc naturel régional.

La stratégie qui sera poursuivie par ce programme se décline en 3 axes :

- axe 1 : maintenir et diversifier le secteur productif local
- axe 2 : mieux intégrer l'évolution des attentes et des comportements des habitants et visiteurs dans l'offre de services et de produits
- axe 3 : favoriser les conditions de développement de l'entrepreneuriat local dans le respect des principes du développement durable

Un premier point a été fait sur la situation du CPIE des Monts du Pilat qui occupe des locaux à Marlhes appartenant au Parc appelés la Maison de l'Eau. Le CPIE mène plusieurs actions d'éducation à l'environnement et réalise des prestations relatives à la prise en compte du développement durable dans les différentes activités humaines.

Le Bureau a acté la sélection faite par le groupe de travail « éducation » des classes à retenir suite à l'appel à manifestation d'intérêt relative au programme à l'éducation du territoire du Parc. Ce sont 90 dossiers qui ont été déposés, dont 39 en provenance des classes primaires des villes portes et 51 en provenance des classes du territoire. Le groupe de travail « éducation » a retenu 55 dossiers et a demandé des compléments d'informations pour 14 autres. Vingt-et-un dossiers vont recevoir une réponse négative argumentée.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 26 juin 2014.

La Présidente propose d'approuver le compte rendu de la dernière réunion du conseil syndical du Parc qui s'est tenue le 26 juin dernier. En l'absence de remarque, ce compte rendu est mis au vote puis approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du règlement intérieur du syndicat mixte :

La Présidente propose d'approuver le règlement intérieur qui a fait l'objet d'un premier examen en Bureau du Parc lors de sa séance du 15 octobre dernier. Son contenu est classique. Il est quasiment identique à celui de l'ancienne mandature. Il a simplement été actualisé pour tenir compte des modifications votées le 26 juin dernier concernant les commissions, groupes de travail et comités de pilotage.

La Présidente rappelle que l'article 21 des statuts du syndicat mixte stipule :

« Le Comité syndical établit et vote un règlement intérieur qui détermine les modalités d'exécution des présents statuts et de fonctionnement du syndicat mixte. Il est proposé par le Bureau et adopté par le Comité syndical dans les six mois qui suivent son installation et modifié par lui autant de fois que nécessaire. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le règlement intérieur joint en annexe à la présente délibération.

3. Territoires à Energie Positive (TEPOS) – Candidature conjointe de Saint-Etienne-Métropole et du Parc naturel régional du Pilat à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Rhône-Alpes et de l'ADEME :

Bernard SOUTRENON, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, présente le projet de partenariat entre les deux territoires du Parc naturel régional et de Saint Etienne Métropole en faveur de la transition énergétique à l'aide du diaporama en pièce jointe.

Lors de sa séance du 26 février 2014, le Bureau du Parc naturel régional du Pilat, habilité à cet effet, a validé la candidature conjointe de Saint Etienne Métropole et du Parc naturel régional du Pilat à l'appel à manifestation d'intérêt, Territoire à Energie Positive (TEPOS) de la Région Rhône-Alpes et de l'ADEME. Cette candidature, cohérente avec les ambitions de la Charte Objectif 2025, avait également obtenu le soutien des Communautés de communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien via une délibération prise par leur conseil communautaire respectif. Plusieurs lettres de soutien émanant de communes, d'entreprises, d'associations ou de citoyens avaient également été recueillies.

Cette candidature a été déposée le 14 mars 2014 auprès de la Région et de l'ADEME. Ces deux structures ont rendu leur avis le 5 septembre dernier sur la manière dont les territoires du Pilat et de Saint Etienne Métropole entendent relever le défi qu'ils se sont lancés conjointement à savoir :

- la diminution de 50% des consommations d'énergie, tous domaines confondus d'ici 2050.
- une amélioration de l'autonomie énergétique sur le territoire couvert par la candidature, soit une production d'énergie renouvelable équivalente à environ 70% des consommations d'énergie du territoire en 2050.

Le dossier a été jugé d'une grande qualité technique. Des précisions sont à apporter notamment en termes de gouvernance et de modalités de travail entre le Parc naturel régional du Pilat et Saint Etienne Métropole.

En raison des changements survenus suite aux élections municipales et intercommunales de mars 2014, l'ADEME et la Région ont demandé au Parc naturel régional du Pilat et à Saint Etienne Métropole de confirmer leur volonté de s'engager dans une démarche visant à devenir Territoire à Energie Positive, et cela par un vote, en conseil syndical pour le Parc et en Conseil communautaire pour Saint Etienne Métropole. L'ADEME et la Région ont également souhaité obtenir une délibération favorable des conseils communautaires des Monts du Pilat, du Pilat Rhodanien et de la Région de Condrieu.

A ce jour, les Communautés de communes du Pilat Rhodanien et des Monts du Pilat ont délibéré favorablement respectivement le 22 septembre et le 30 septembre 2014. Saint Etienne Métropole se prononcera le 5 novembre prochain.

Contexte général :

Pour préparer l'ensemble du territoire rhônalpin à la transition énergétique, la Région et l'ADEME Rhône-Alpes souhaitent encourager et accompagner des territoires pilotes, dénommés « territoires à énergie positive » ou « TEPOS » qui s'engageraient dans une démarche de transition sur une trajectoire permettant d'atteindre l'équilibre entre la demande d'énergie et la production d'énergie renouvelables locales à l'horizon 2050.

Dans ce contexte, la Région et l'ADEME souhaitent mobiliser différents échelons de collectivités ainsi que les acteurs de ces territoires pour porter un programme de transition énergétique ambitieux.

En sélectionnant des "territoires démonstrateurs" suffisamment larges pour que la courbe des consommations ne soit pas influencée par un seul projet et suffisamment motivés pour que l'impact soit visible dès 2020, la Région et l'ADEME poursuivent les objectifs suivants :

- démontrer sur 10 à 15 territoires, la possibilité physique de modifier les tendances,
- évaluer les coûts ainsi que les bénéfices économiques et sociétaux de cette mobilisation,
- disposer d'un retour d'expérience transposable.

Contexte local :

Saint-Etienne Métropole et le Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat sont engagés depuis plusieurs années dans des politiques de développement durable ambitieuses marquées par une forte implication dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie du territoire et la production d'énergies renouvelables.

Dans le Parc du Pilat, le plan climat énergie s'inscrit dans la nouvelle charte du Parc 2013-2025 et fait suite à la mise en œuvre d'une stratégie de planification énergétique lancée en 2000.

Saint-Etienne Métropole a mis en œuvre un agenda 21 dès 2001 et a lancé son plan climat énergie en 2008. Les deux territoires ont été accompagnés par l'ADEME à partir de 2009 dans le cadre de l'appel à projet Contrat d'Objectifs Energie Climat, ce qui leur a permis de structurer des services dédiés à l'animation de leurs plans climat énergie et de s'engager dans les objectifs nationaux du « 3x20 » soit d'ici 2020, accroître l'efficacité énergétique de 20 %, réduire les émissions de CO₂ de 20 % ; faire passer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique à 20 %.

Aujourd'hui, Saint-Etienne Métropole et le Parc du Pilat souhaitent renforcer leurs engagements et s'associer autour d'un projet commun, dans une logique de complémentarité entre un espace urbain dense, le troisième bassin de population de la région, et un territoire rural et périurbain qui présente de forts atouts en matière de production d'énergies renouvelables.

Ces deux espaces sont complémentaires pour plusieurs raisons :

- 8 communes de Saint-Etienne métropole sont situées dans le Parc du Pilat et 15 autres « villes portes » sont membres du Parc,
- le Parc du Pilat fait partie du bassin de vie de l'agglomération stéphanoise. On observait en 2009 plus de 1500 migrations domicile-travail quotidiennes,
- Saint-Etienne Métropole et le PNR du Pilat ont travaillé à partir de 2013 sur un projet de développement commun au regard des orientations de la Charte du Parc et du Projet d'agglomération. Il ressort que la stratégie commune pourrait se décliner comme suit, selon 3 enjeux majeurs et 4 principes partagés.

Trois Enjeux :

1. Développer les échanges entre espaces de production et de consommation Construire un espace urbain et rural exemplaire sur le plan environnemental Qualifier et renforcer les activités de loisirs et de tourisme

Quatre principes partagés :

1. Une spécificité liée à l'interrelation ville/campagne
 2. Des projets à impact économique positifs
 3. Le soutien à l'innovation
 4. Une intégration sociale favorisée
- Le SCOT Sud-Loire regroupe les deux territoires et fixe des objectifs structurants en matière de déplacements, d'habitat, de maîtrise de l'étalement urbain ... de même que le SCOT des Rives du Rhône qui concerne la partie orientale du territoire du Parc.

Au-delà du projet TEPOS, les deux territoires souhaitent construire des partenariats plus forts avec les autres acteurs institutionnels à l'échelle du département de la Loire et de celui du Rhône. Le projet de Saint-Etienne Métropole et du PNR du Pilat s'inscrit donc dans une dynamique de structuration plus large, gage d'une plus grande efficacité dans le cadre de la transition énergétique.

Objectifs et enjeux :

Saint-Etienne Métropole et le Parc du Pilat souhaitent orienter leur politique énergie climat vers trois grands enjeux et sept axes de travail :

3 grands enjeux dont dépend la réussite du projet et qui correspondent aux spécificités du territoire :

- mobiliser largement autour d'un projet de territoire urbain rural
- être inventif et innovant pour faire beaucoup avec des moyens contraints
- mettre l'énergie au centre des stratégies de développement territorial, économique et d'innovation

7 axes de travail qui structurent le plan d'actions :

- maîtriser l'étalement urbain et contribuer à l'équilibre du territoire
- contribuer à la création d'activité et d'emploi
- réduire les inégalités d'accès à l'énergie
- réduire les consommations d'énergie dans tous les domaines : mobilité, bâtiment et habitat, éclairage public, industrie, tertiaire, agriculture
- exploiter l'ensemble du potentiel d'énergies renouvelables
- réduire la vulnérabilité économique des particuliers, entreprises et acteurs publics
- réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique

Les objectifs retenus sont les suivants :

Pour l'habitat :

- Rénover 75% des logements en visant tous les types de logements et en priorisant les logements construits avant 1975
- Faire chuter la consommation de fuel domestique et augmenter l'usage des ENR
- Lutter contre l'étalement urbain

Pour la mobilité :

- Réduire les déplacements à la source
- Rendre plus attractif les transports en commun et modes alternatifs, et améliorer l'intermodalité
- Diversifier le mix énergétique
- Permettre et favoriser l'émergence d'un fret plus durable

Pour les bâtiments :

- Conduire le changement et déclencher des actions sur les bâtiments
- Coordonner des expertises et des actions sur le bâtiment
- Améliorer la sobriété énergétique du bâti
- Améliorer l'efficacité énergétique du bâti
- Substituer et diversifier l'approvisionnement en énergies des bâtiments

Pour les métiers du bâtiment :

- Développer le principe de responsabilité collective
- Agir pour une montée en compétence généralisée
- Promouvoir l'éco conception auprès des professionnels du bâtiment
- Territorialiser la problématique

Pour l'éclairage public :

- Améliorer l'acceptabilité sociétale de la réduction du niveau de service et conduire le changement
- Moderniser le parc et optimiser les plans d'éclairage public
- Renforcer la maîtrise publique

Pour l'agriculture :

- Assurer les conditions de poursuite des activités agricoles de production
- Réduire la vulnérabilité énergétique du territoire
- Développer la distribution durable

Pour l'économie et l'emploi :

- Maîtriser les consommations pour favoriser la compétitivité des entreprises
- Diminuer la dépendance énergétique du territoire et augmenter son attractivité
- Adapter et reconvertir l'activité industrielle et tertiaire au contexte énergétique
- Développer de nouvelles activités d'industrie et de service et développer les compétences

Pour les énergies renouvelables et de récupération, et les réseaux :

- Développer l'accès aux gisements, notamment ceux qui sont générés par les déchets
- Optimiser la production et la distribution
- Diversifier les consommations
- Favoriser l'acceptabilité des installations d'énergies renouvelables
- Développer la planification énergétique territoriale
- Développer l'économie locale sur les filières d'énergies renouvelables et de récupération

L'objectif global de réduction des consommations d'énergie, tous domaines confondus, est de 50% entre 2020 et 2050.

Concernant la production d'énergie renouvelable, Saint-Etienne Métropole et le Parc Naturel du Pilat souhaitent viser une production équivalente à environ 70% des consommations d'énergie du territoire en 2050.

Sollicitation du soutien de la Région et de l'ADEME Rhône-Alpes dans le cadre de TEPOS :

Saint-Etienne Métropole et le Parc Naturel du Pilat, pour mener à bien leur projet de transition énergétique, sollicitent la Région et l'ADEME qui pourraient, dans le cadre du projet TEPOS :

- soutenir l'animation du dispositif, à hauteur de 100 000 € sur trois ans, soit par le biais d'une AMO, soit par le financement d'un poste interne, et aider à la réalisation d'études complémentaires permettant de construire le plan d'actions à l'horizon 2050,
- mobiliser pour le soutien financier des projets, les aides directes de la politique régionale de l'énergie,

- mobiliser de façon ciblée les actions d'accompagnement de projets de partenaires relais de la Région,
- favoriser le soutien d'autres sources de financement (Contrat de plan Etat-Région, contrat de Massif...)
- favoriser le soutien des autres politiques régionales agissant en partie sur l'énergie,
- favoriser l'intervention du futur Opérateur de Services Energétiques Régional (OSER),
- animer le réseau des Territoires à Energie POSitive avec notamment :
 - l'organisation de réunions régionales des territoires pilotes,
 - la remontée d'informations et de données afin de constituer un suivi et un bilan régional des résultats,
 - la conduite de travaux de recherche-action en lien avec des laboratoires de recherche pluridisciplinaires pour caractériser les modèles des projets de transition énergétiques.

Aussi, parce que la dynamique TEPOS devrait permettre:

- la mise en œuvre accélérée du Plan Climat Energie du Pilat et l'atteinte des objectifs relatifs aux enjeux énergétiques et climatiques fixés dans la Charte Objectif 2025
- de bénéficier d'une ingénierie « transition énergétique » plus conséquente sur le territoire du Pilat du fait d'une mutualisation avec Saint Etienne Métropole et les acteurs qui l'entourent
- d'obtenir plus facilement des soutiens financiers (européens, régionaux et nationaux) pour la réalisation d'actions publiques ou privées en faveur des économies d'énergie, de la lutte contre les changements climatiques, de la réduction de notre vulnérabilité aux changements climatiques et de la production d'énergie renouvelable
- d'anticiper des normes ou règles qui risquent à terme de nous être imposés.

Un appel national à initiatives intitulé « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte » a également été lancé en septembre par le Ministère en charge de l'écologie. Ce dispositif permettra aux territoires d'être accompagnés et orientés par l'État dans leurs projets.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve la candidature conjointe à Saint-Etienne-Métropole et au Parc naturel régional du Pilat à l'appel à manifestation d'intérêt TEPOS,
- approuve les enjeux et les axes de travail qui structurent le plan d'actions,
- autorise la Présidente à adresser à l'ADEME et la Région Rhône-Alpes les éléments permettant de répondre aux demandes d'amélioration du dossier de candidature et à prendre toute disposition pour en assurer la réussite.
- autorise la Présidente à adresser au Ministère en charge de l'écologie les éléments en réponse à l'appel national à initiatives « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

Bernard Soutrenon informe que les Communautés de communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien ont déjà reconfirmé leur adhésion à cette candidature.

Nicole Forest, Vice Présidente du Parc, déléguée de Saint-Etienne-Métropole indique que le Conseil communautaire de Saint Etienne Métropole se prononcera début novembre. Toutefois, le Bureau et la Commission Ad'hoc de SEM ont d'ores et déjà donné un avis favorable.

Thérèse Corompt, Vice-Présidente du Parc mais aussi de la Communauté de communes de la région de Condrieu explique que le Bureau de la communauté de communes s'est prononcé favorablement. L'examen en conseil communautaire est prévu pour début novembre également.

Sandrine Gardet indique qu'un appel national à initiatives intitulé « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte » a également été lancé en septembre par le Ministère en charge de l'écologie. Ce dispositif permettra aux territoires d'être accompagnés et orientés par l'État dans leurs projets.

Thérèse Corompt demande quelle est la personne qui animera ce projet. Sandrine Gardet répond que pour l'instant au sein du Parc, ce projet est suivi par Sophie Badoil, chargée de mission énergie climat en lien avec Céline Hausherr et elle. Si la candidature est définitivement actée par l'ADEME et la Région, il est prévu de faire appel à un animateur spécifiquement dédié à l'animation de ce projet sur l'ensemble du territoire de la candidature. Cet animateur serait, soit embauché directement par Saint Etienne Métropole, soit mis à disposition pour un prestataire.

4. Budget Primitif 2014 - Décision modificative n°1 :

Thérèse Corompt, Vice-Présidente en charge des Finances et du Personnel, propose de prendre une première décision modificative au budget 2014.

Cette décision modificative a pour objectif, en section de fonctionnement, d'augmenter le budget de 382 557€.

Un des tableaux transmis en préparation de cette réunion présente les différents comptes concernés par cette augmentation.

Cette augmentation s'explique par la nécessité d'enregistrer un montant de dépenses et de recettes de 372 557 € pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage Parc qui sont listées au verso du tableau de présentation de la Décision modificative, par comptes.

L'augmentation s'explique également par l'enregistrement de 8 000 € de recettes liées à la vente de documentation et à la prise en compte de dépenses et de recettes relatives à un voyage d'étude organisé dans le cadre de notre action avec les viticulteurs sur leurs pratiques favorables à la biodiversité et au paysage et sur l'œnotourisme. Ces recettes s'élèvent à 2000 € et correspondent à la contribution aux frais de voyage versée au Parc par des viticulteurs ou élus y ayant participé. Les dépenses se répartissent dans différents comptes, notamment le compte 6251 lié aux frais de déplacement.

En section d'investissement, il est également proposé d'augmenter le budget de 201 934€. Un tableau présente – comme pour la section de fonctionnement – les comptes qui sont concernés par la décision modificative.

Cette augmentation s'explique par la nécessité d'enregistrer un montant de dépenses et de recettes de 101 934 € pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage Parc listées au verso du tableau de présentation par comptes. Ces actions sont relatives aux travaux de rénovation de la Maison du Parc (ligne Faire de la Maison du Parc, une Maison ouverte à tous), à la refonte du site internet dédié aux acteurs économiques, à la mise en accessibilité de sites naturels, aux travaux à entreprendre sur la cellule de Chartreux en propriété du Parc (l'ermitage) et à la création d'un outil de mise en ligne des données liées au contrat corridor écologique.

L'augmentation s'explique également par une dépense à réaliser de 100 000 € pour achever de payer les travaux de rénovation de la Maison du Parc, dépense compensée par les recettes du FCTVA correspondant au compte 10222.

Budget primitif 2014 voté le 12 mars 2014

Fonctionnement : 4 217 752,59 €

Investissement : 1 536 473,56 €

Décision modificative n°1 proposée le 29 octobre 2014

+ 382 557 € en fonctionnement

+ 201 934 € en investissement

soit

BP + DM (fonctionnement) = 4 600 309,59 €

BP + DM (investissement) = 1 738 407,56 €

Monsieur Jean-Louis Dursapt, délégué de Tarentaise explique qu'il souhaite s'abstenir parce qu'il n'est pas certain de bien comprendre la décision budgétaire qui est proposée. Il indique être notamment surpris par le fait qu'en investissement une somme ronde de 100 000 € soit proposée pour ce qui concerne les recettes issues du FCTVA.

Michèle Perez indique qu'à ce stade ce montant de recettes est effectivement encore prévisionnel.

Thérèse Corompt comprend qu'il soit difficile pour un nouvel élu d'appréhender le budget du Parc. Toutefois, elle précise que les décisions budgétaires du Parc sont notamment surveillées de près par la Région Rhône-Alpes et que par ailleurs, au sein du réseau des Parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes, le Parc naturel régional du Pilat fait preuve d'une grande exemplarité.

Sandrine Gardet précise que dans les documents préparatoires transmis, une note de présentation budgétaire produite par Peggy Le Nizerhy, la directrice adjointe, permet de mieux comprendre le fonctionnement budgétaire du Parc.

La Présidente soumet au vote du Conseil cette décision modificative.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention, approuve le contenu de la Décision modificative dont le tableau récapitulatif figure en annexe à la présente délibération.

5. Désignation d'un représentant pour siéger à la Maison des Tresses et Lacets :

Lors de la dernière réunion du Conseil syndical du Parc, faute d'autres candidats, la Présidente indique qu'elle a été désignée pour siéger au sein des instances de la Maison des Tresses et Lacets.

Depuis cette date, M. Marc Michaud, délégué de L'Herme, s'est porté candidat pour siéger au sein de l'association. Aussi elle propose de lui céder sa place.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Marc Michaud pour siéger à l'association de la Maison des Tresses et Lacets.

6. Informations et questions diverses.

Michèle Perez demande à Florence Costé de faire une présentation du fonctionnement de l'extranet. A la fin de cette présentation, Florence Costé indique qu'elle est à la disposition de tous en cas de difficultés à accéder à cet outil.

La Présidente demande ensuite à Céline Hausherr, responsable du pôle économie durable au Parc de présenter l'édition 2014 du Festival du cinéma solidaire. En avant première, Céline Hausherr projette la bande annonce de ce Festival qui s'organise pour la troisième année dans le Pilat.

Du 14 au 28 novembre, le Parc du Pilat, les cinémas et leurs partenaires accueillent le grand public pour 6 ciné-rencontres sur le thème « Partageons pour mieux vivre ensemble ! » à Bourg Argental, Condrieu, Pélussin, Saint-Genest-Malifaux et Saint-Julien-Molin-Molette.

A l'occasion du mois de l'économie sociale et solidaire, le Pilat l'affiche : « coopération et mutualisation sont des valeurs d'avenir ! ». Des témoins pilatois exposeront des expériences sociales et solidaires locales, pour nourrir les échanges après la projection des films.

Mettre en commun des moyens matériels et humain est une première étape qui peut amener à une mutualisation de projets. De nombreuses initiatives sociales et solidaires seront mises en lumière tout au long de ce festival.

Cela débutera par l'ouverture, le vendredi 14 novembre à Pélussin avec une visite du RELAIS 42, entreprise d'insertion de collecte, tri et valorisation de textile, puis une conférence sur la coopération et le développement local animée par Philippe VIAL maître de conférence associé en Economie social et solidaire à l'université Jean Monnet de Saint Etienne.

Elles seront suivies d'un témoignage de Christine Blanchet, membre de l'Association des Métiers d'Art du Pilat et d'une exposition de créations artisanales.

Un apéritif solidaire avec les contributions de participants terminera l'ouverture du Festival avant la soirée ciné-rencontre.

Le programme complet a été distribué à toutes les personnes présentes. Il est également disponible sur le site internet du Parc naturel régional du Pilat

Cette troisième édition du Festival du cinéma solidaire du Pilat est organisée par le Parc naturel régional du Pilat, les CIGALES locales (clubs d'investisseurs pour la gestion alternative de l'épargne solidaire), les cinq cinémas du Pilat et leurs partenaires.

Ce Festival s'inscrit dans le cadre des « Rencontres solidaires » organisées par la CRESS Rhône Alpes et soutenues par la Région Rhône Alpes. Il a obtenu la labellisation « Rencontres solidaires en Rhône-Alpes ».

Michèle Perez indique que la prochaine réunion du Conseil syndical aura lieu le 28 janvier 2015 à 18h30. A l'occasion de cette réunion, aura notamment lieu le Débat d'orientation budgétaire. Elle demande si des communes souhaitent prêter leur salle pour que cette réunion ait lieu ailleurs qu'à la maison du Parc

Michèle Perez clôt la séance en remerciant l'ensemble des participants. Elle invite l'assistance à prendre le verre de l'amitié dans la nouvelle salle de réunion appelée Salle des Puits. Elle invite également chacun à regarder l'exposition sur l'eau qui se trouve dans la salle d'exposition jouxtant la salle des Puits.